

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2020**

=====

Date de convocation : 27.05.2020

Date d'affichage : 27.05.2020

Nombre de Conseillers en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 27

Le 4 JUIN 2020 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle communale Théophile Personne de SOURDEVAL sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, Mme HERVIEU Maryanick, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, Mme FOURMENTIN Francine, M. BRARD Jean-Marie, M. GIROULT David, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme LECLUSE Martine, M. VALLEE Christophe, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly.

Absents excusés : Mme HARDEL Nadine, M. LEPERDRIEL Christian, Mme JACQUELINE Nathalie, M. LECHAPELAYS Florent.

Absents : M. SEGUIN Emmanuel, M. SURVILLE Claude.

Procurations : M. LEPERDRIEL Christian à M. BRARD Jean-Marie, M. LECHAPELAYS Florent à Mme FOURMENTIN Francine.

Secrétaire de séance : M DANGUY Sébastien.

=====

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 mars 2020

Le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2020 n'appelle aucune observation.

Budgets primitifs 2020

Monsieur le Maire présente les budgets 2020 :

« Avec mes Adjoints, nous avons décidé, avant de connaître la date du 2^{ème} tour des élections municipales, de proposer au Conseil municipal le vote du budget 2020 à cette date du 4 juin 2020.

Ce vote intervient bien tardivement en raison de la crise de COVID 19, le Budget devant normalement précéder l'engagement des dépenses de l'année.

La Loi du 23 mars 2020 me permettait de prendre seul un certain nombre de décisions en matière budgétaire :

- *Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits du budget 2019 et sans autorisation du Conseil municipal,*
- *Autorisation d'attribuer les subventions aux Associations, là encore sans autorisation du Conseil municipal.*

J'ai préféré que le Conseil municipal se prononce sur ces autorisations, car cela me semble plus démocratique.

Le délai fixé pour le vote d'imposition au 3 juillet 2020, il n'était pas possible d'attendre que le nouveau Conseil municipal soit en place pour prendre des décisions en matière budgétaire.

Et puis, ce vote est nécessaire pour assurer la continuité du fonctionnement des services, pour apporter aux écoles et aux associations le soutien qu'elles attendent de la Commune en ces temps difficiles.

Cependant, il reste que la nouvelle équipe municipale pourra modifier le budget par décisions modificatives tout au long de l'année.

Le projet de budget qui vous est proposé ce soir a été examiné par la Commission des finances le 26 mai dernier.

En ce qui concerne les taux d'imposition, la suppression de la Taxe d'habitation fait que le Conseil municipal n'a plus à se prononcer que sur les taux des Taxes foncières que nous proposons de maintenir au même taux que les années précédentes.

Les inscriptions budgétaires qui vous sont proposées concernent principalement des investissements qui ont déjà été votés en 2019 : travaux d'aménagement de la liaison entre la mairie et l'église, travaux qui, je le rappelle ont bénéficié d'un taux de subvention exceptionnel (72 %), et rénovation du Groupe scolaire André Bruno.

Pour le reste il s'agit des traditionnels travaux de voirie indispensables au maintien en état de nos voies communales, de la construction d'un club-house au stade attendu par la section athlétisme, travaux de gros entretien au Presbytère et à la Gendarmerie, travaux de rénovation des vestiaires du personnel des services techniques, frais d'études ou de maîtrise d'œuvre pour différents projets à venir comme la mise en accessibilité de la salle du Rex ou l'extension du cimetière de SOURDEVAL,

Nous voterons également les budgets annexes des lotissements des Boutons d'or et du Bd du 11 Novembre. »

Intervention de Madame FOURMENTIN :

« En règle générale, le budget de la Commune est voté au cours du premier trimestre de l'année civile.

Or s'agissant des années de renouvellement du Conseil municipal, ce temps budgétaire coïncide directement avec la période électorale : il permet à la nouvelle équipe de fixer les orientations politiques majeures en votant son propre budget.

Ainsi pour l'année 2020, particulièrement bouleversée par les problèmes sanitaires, le budget doit être adopté au plus tard le 31 juillet.

Nous vous remercions d'avoir, pour la première fois, bien détaillé les besoins des établissements scolaires, même si les calculs ne sont pas toujours exacts (référence : Commission scolaire du 25 mai 2020, au niveau du Budget des écoles publiques le total inscrit 14 876 € (fonctionnement + investissement + subventions) alors que le chiffre exact est de 15 549 €. Curieusement, il apparaît un déséquilibre entre les subventions allouées à l'école publique et celles destinées à l'école privée, au bénéfice de cette dernière ... ne pourrait-on pas être équitable ?

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de dispositions équivalentes concernant les associations de notre territoire : elles ont, elles aussi, été fortement impactées par les conséquences économiques de cette crise ; nous aurions été favorables à l'organisation d'une réunion de réflexion avec les présidents de toutes les associations afin de leur allouer des subventions exceptionnelles à la hauteur des préjudices subis, et un même dispositif pour nos commerçants et artisans.

Au mépris de toute démocratie, nous, conseillers municipaux d'opposition, n'avons pas été contactés, ni associés à l'élaboration de ce budget, pas plus que la prochaine équipe municipale ; en conséquence nous ne participerons pas au vote du budget 2020 et autres décidé unilatéralement : il semble que les dispositions prises autocratiquement perdurent, sans que la majorité postulante que représente Mme Laurent n'y trouve à redire : la continuité serait donc assurée, sans aucun changement. »

Madame FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE et Mme MAUDUIT-JOSEPH quittent la séance.

Restent ainsi pour délibérer sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, Mme HERVIEU Maryanick, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, M. GIROULT David, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, M. VALLEE Christophe. Soit 21 présents et 21 votants.

Mme LAURENT souhaite répondre à Mme FOURMENTIN qu'elle et son équipe se sont volontairement écartés de la préparation du budget puisqu'ils n'ont accepté de siéger dans aucune commission. Elle ajoute qu'ils avaient la possibilité de passer à la Mairie pour se renseigner de la date de la commission des finances pour pouvoir y participer s'ils le souhaitaient. D'autre part, elle rappelle à Mme FOURMENTIN que le budget peut être modifié et que rien n'est « gravé dans le marbre ».

M. le Maire confirme que leur refus de siéger dans les commissions les a conduits à cette situation. En ce qui concerne les associations, il a été tenu compte de toutes leurs demandes par rapport aux problèmes qu'elles ont pu rencontrer du fait de la crise sanitaire, et il n'est pas exclu que des aides supplémentaires puissent leur être apportées en cas de besoin.

Mme LAURENT fait une présentation rapide du budget qui, cette année encore fait une large place à l'investissement, car ce sont ces investissements qui permettent à l'économie locale de fonctionner.

Elle réaffirme ensuite que la volonté de la majorité est de ne pas laisser courir les dépenses de fonctionnement. Ainsi pour les seules dépenses de personnel, les augmentations qui ont pu avoir lieu au cours de la mandature sont liées :

- au retour des personnels des écoles de la Communauté d'agglomération à la Commune, mais avec une attribution de compensation versée par la C.A.,
- au transfert d'un agent à temps partiel lors de la création de la Commune nouvelle,
- aux changements de grades et d'échelons qui correspondent au déroulement de carrière des agents,
- et enfin à l'augmentation de 12% des cotisations retraite.

La seule création de poste a été pour l'agence postale communale, avec une participation financière de la Poste, agent qui participe également à des tâches administratives pour la Mairie. Mme LAURENT conclut : laisser filer la masse salariale, c'est de l'investissement en moins ou plus de recours à l'emprunt ou à l'impôt.

Il est ensuite procédé à l'examen et au vote du budget :

Budget général de la Commune (Délibération 2020.06.01a)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 326 759.52 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	673 894.53 €
Chap. 012	Charges de Personnel	1 196 500.00 €
Chap. 014	Atténuation de produits	36 696.00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	485 703.35 €

Chap. 66	Charges financières	65 100.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	72 683.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	106 182.64 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	690 000.00 €

Par rapport au budget alloué aux écoles, M. le Maire affirme qu'il n'a jamais fait aucune différence entre les familles qui souhaitaient fréquenter l'école publique et celles qui souhaitaient fréquenter l'école privée.

Mme HAMEL demande quels sont les enfants pris en compte dans le calcul de l'aide aux écoles privées.

Pour le forfait communal, c'est l'ensemble des élèves de l'ex-canton de SOURDEVAL puisque la Communauté d'agglomération verse l'attribution de compensation à la Commune de SOURDEVAL pour tous ces enfants ; pour la subvention à la cantine scolaire, ce sont uniquement les enfants de SOURDEVAL et VENGEONS qui sont pris en compte.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 013	Atténuation de charges	16 000.00 €
Chap. 70	Produits des services et du domaine	128 000.00 €
Chap. 73	Impôts et taxes	1 546 861.00 €
Chap. 74	Dotations et participations	1 210 921.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	170 000.00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	2 500.00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	3 575.80 €
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	248 901.72 €

La section de fonctionnement du budget communal, votée chapitre par chapitre, est approuvée à l'unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 839 269.12 € (reports compris).

Les reports se rapportent à des crédits votés en 2019.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux inscriptions budgétaires nouvelles,

DEPENSES :

Chap. 001	Déficit d'investissement reporté	778 716.36 €
Chap. 16	Remboursements d'emprunts	342 000.00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	13 150.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	165 394.44 €

Chap. 23	Immobilisations en cours	40 000.00 €
Opération 350	Groupe scolaire André Bruno	800 000.00 €
Opération 352	Logements des écoles	20 000.00 €
Opération 365	Extension du cimetière de Sourdeval	20 000.00 €
Opération 366	Place du Parvis	284 500.00 €
Opération 370	Voirie 2020	200 000.00 €
Opération 371	Presbytère	15 000.00 €
Opération 372	Gendarmerie	15 000.00 €
Opération 373	Ateliers communaux	30 000.00 €
Opération 374	Club house Athlétisme	40 000.00 €
Opération 375	Salle du Rex	10 000.00 €
Opération 376	Eclairage public 2020	20 000.00 €
Total des opérations individualisées		1 454 500.00 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	108 397.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 575.80 €

RECETTES :

Chap. 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 314 074.78 €
Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	1 148 834.60 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	690 000.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	106 182.64 €

La section d'investissement du budget communal est approuvée par 20 voix Pour et 1 abstention (M. VALLEE sur les opérations individualisées en dépenses).

Budget du Lotissement Boulevard du 11 Novembre (Délibération 2020.06.01b)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 158 499.90 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	60 000.00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	32 291.90 €

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	66 203.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
----------	-------------------------------------	--------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	126 203.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

Chap. 002	Excédent antérieur reporté	32 291.90 €
-----------	----------------------------	-------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 126 203.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	126 203.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00 €
----------	-------------------------------	-------------

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	66 203.00 €
-----------	-----------------------------------	-------------

Le Budget annexe du Lotissement Boulevard du 11 Novembre est adopté à l'unanimité.

Budget du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) (Délibération 2020.06.01c)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 853 002.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap. 011	Charges à caractère général	150 000.00 €
-----------	-----------------------------	--------------

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
----------	------------------------------------	--------

Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	702 997.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap. 70	Vente de produits	32 420.00 €
----------	-------------------	-------------

Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
----------	-------------------------------------	--------

Chap. 77	Produits exceptionnels	69 183.00 €
----------	------------------------	-------------

Chap. 042	Autres charges de gestion courante	751 394.00 €
-----------	------------------------------------	--------------

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 751 394.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	751 394.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	48 397.00 €
----------	-------------------------------	-------------

Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	702 997.00 €
-----------	-----------------------------------	--------------

Le Budget annexe du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) est adopté à l'unanimité.

A noter que 2 permis de construire doivent être déposés dans les prochains jours pour des constructions sur ce lotissement.

Vote des taux d'imposition 2020 (Délibération 2020.06.02)

Du fait de la suppression de la Taxe d'habitation, le Conseil municipal n'est plus appelé qu'à fixer les taux des taxes foncières. Il est proposé de maintenir pour 2020 les taux d'imposition communaux de 2019 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 23.18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.87 %

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

Subventions aux Associations (Délibération 2020.06.03)

M. VIEL, M. DUCHEMIN et M. JEHENNE ne prennent pas part à la délibération.

M. le Maire propose d'attribuer aux différentes Associations les subventions suivantes :

Amicale de chasse du Canton de Sourdeval	230.00
Amicale du personnel des collectivités territoriales du Mortainais	1 200.00
Amicale des anciens de Vengeons	250.00
Anciens combattants (UNC AFN) Sourdeval	200.00
Anciens combattants (UNC AFN) Vengeons	50.00
APAEI Vire	80.00
APAEIA Avranches	80.00
Association « Familles rurales »	300.00
Comité des fêtes de Sourdeval	6 000.00
Comité des fêtes de Vengeons	1 000.00
Croix d'or – Alcool assistance	80.00
Croix rouge	100.00
Donneurs de Sang	385.00
FNATH – Accidentés du travail	80.00
Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (0.23 € par habitant)	744.28
Gaule Sourdevalaise	80.00
Génériques (ligue de l'enseignement)	2 687.00
Amicale de l'Harmonie	5 000.00
Les Restaurants du cœur	100.00
Maison de retraite EHPAD St Joseph	457.35
Secours Catholique	250.00
Secours Populaire Français	80.00
Solidarité paysans Basse-Normandie	100.00

Union commerciale industrie artisanat Sourdeval	5 000.00
La Prévention routière	100.00
FDGDON (lutte contre le frelon asiatique)	154.00
Amicale Gymn seniors	300.00
Club Omnisports Sourdevalais	90 000.00
Club Omnisports Sourdevalais (exceptionnel COVID 19)	7 000.00
Union cycliste du Mortainais	6 210.00
Ass. des Parents d'élèves des écoles publiques	2 500.00
Coopérative scolaire Groupe scolaire André Bruno (sorties pédagogiques)	3 600.00
Coopérative scolaire Groupe scolaire André Bruno (exceptionnel Cirque)	2 000.00
B.C.D. Groupe scolaire André Bruno	600.00
Association sportive du Collège Victor Hugo	500.00
OGEC – Participation cantine scolaire (2.39 € par repas)	35 000.00
OGEC – Classes découverte	1 000.00
OGEC – intervenants musique	1 600.00
OGEC - Association sportive	500.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (23 pompiers * 80 €)	1 840.00
Sté nationale d'entr'aide des médaillés militaires	50.00
Les Randonneurs de la Sée	1 500.00
Le Bidule	796.00

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Avenant à la convention de forfait communal pour les écoles privées

(Délibération 2020.06.04)

Cf. Commission scolaire du 25.05.2020

Afin de procéder à la révision des aides attribuées aux écoles privées pour l'année 2020, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention signée en 2017.

Cet avenant fixe pour 2020 les montants des subventions pour la prise en charge des élèves de l'école privée :

- Forfait communal pour les enfants des écoles primaire et maternelle : 1 035.81 €/enfant,
- Subvention pour la cantine scolaire privée : 2.39 €/repas,
- Subvention pour les classes « découverte » : 1 000 €,
- Subvention pour les intervenants « musique » : 1 600 €

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer cet avenant par 20 voix Pour et 1 Contre (M. VALLEE).

Création d'un poste d'adjoint technique 23/35^e en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (Délibération 2020.06.05)

En vue de procéder au remplacement de Mme Colette FOULON qui fera valoir ses droits à la retraite le 31 août 2020, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 23/35^e à compter de la rentrée de septembre 2020 pour les services du transport scolaire et de la cantine.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Mme HAMEL demande s'il ne serait pas préférable d'attendre les conditions de fonctionnement des écoles à la rentrée de septembre.

M. le Maire explique qu'il y a eu une réunion ce jour avec la Principale du Collège de BRECEY, le Principal adjoint en charge du Collège de SOURDEVAL, la gestionnaire et un agent du service des cantines du Département. Il est possible que la restauration des élèves de l'école

maternelle soit déplacée au Restaurant scolaire. Les repas seraient préparés au Collège et transportés vers l'ancien restaurant scolaire. Il sera peut-être nécessaire dans ce cas de revoir le nombre d'heures de travail du personnel.

Cependant, pour le remplacement de Mme FOULON, il est indispensable de créer le poste dès maintenant pour pouvoir embaucher une personne pour le 1^{er} septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 23/35^{ème} pour le service de cantine et de transport scolaire, par 18 voix Pour et 3 abstentions (Mme HERVIEU, Mme BESNIER, M. JEHENNE).

Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les cafés – restaurants (Délibération 2020.06.06)

Pour tenir compte des difficultés rencontrées par les cafés – restaurants du fait de la crise sanitaire du COVID 19, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la gratuité des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses de cafés et restaurants pour la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2020.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Admission en non-valeur (Délibération 2020.06.07)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur le service de l'assainissement pour un montant de 290.60 €, suite à procédure de surendettement avec effacement de dette.

Intervention de M. BAZIN

M. Christophe BAZIN, Maire délégué de VENGEONS, souhaite faire une intervention à propos du déroulement du 1^{er} tour des élections municipales, suite à une réclamation de Mme HELIE qui a mis en cause les services de la Mairie au sujet d'une procuration. M. BAZIN donne lecture de la lettre qu'il va transmettre à Mme HELIE :

« Madame HELIE,

Au soir du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020 vous aviez mis en cause les services de la mairie ainsi que les élus pour la mauvaise gestion de la procuration de votre fils. Le lundi 16 mars, la France était mise en confinement ; l'heure n'était plus aux préoccupations électorales.

Aujourd'hui un semblant de vie normale semble reprendre son cours et le 2e tour des élections municipales s'annonce pour fin juin et je reviens donc vers vous pour vous apporter une explication claire et précise sur le problème évoqué.

Rappel des faits :

Dès la clôture du scrutin le dimanche 15 mars dernier vous effectuez avec Madame LECORDIER, le comptage et la vérification de la liste d'émargement A ce moment précis Madame LECORDIER est intriguée par deux signatures exactement identiques ; celle de votre mari, qui a bien émargé en face de son nom et celle de votre mari qui a aussi émargé en face du nom de votre fils croyant qu'il avait procuration.

Votre mari a donc voté pour votre fils.

Hors la procuration de votre fils n'était pas présente sur la table d'émargement et il n'était pas mentionné non plus de procuration dans la liste d'émargement.

M. BRARD aurait dû le vérifier puisqu'il tenait la table d'émargement.

A la fin du dépouillement, cet incident est mentionné dans le procès-verbal.

Explication

Après vérification, votre fils avait bien fait une procuration sauf qu'elle n'a été reçue en mairie que le vendredi 20 mars soit 5 jours après le vote.

Par conséquent sa demande de procuration n'avait pas pu être déposée sur la table d'émargement comme il se doit. D'autre part, les services de la mairie n'avaient pas inscrit la procuration dans la case du mandant et du mandataire puisqu'ils n'avaient rien reçu.

Enfin le jour des élections, avant le début du vote j'avais énuméré chacune des procurations avec M. BRARD puisque ce dernier tenait la table d'émargement.

De par son passé d'élu celui-ci connaît très bien le fonctionnement du système.

Ainsi, même s'il avait fait une erreur, il aurait dû m'en informer immédiatement comme il l'avait d'ailleurs fait le matin pour un problème d'un autre ordre.

Je peux donc vous affirmer que Jean Marie BRARD a délibérément laissé voter votre mari sachant très bien que la procuration n'était pas arrivée.

De plus, il savait que le nombre d'enveloppes et le nombre de signatures seraient identiques donc une fraude pratiquement indétectable.

D'ailleurs si vous vous souvenez bien M. BRARD n'a émis que très peu de réserve à la clôture du scrutin contrairement à vous.

Personnellement je n'ai plus aucune confiance en cet élu depuis ce jour de mars 2014 où il nous a fait voter un faux budget afin de cacher le déficit de notre commune.

Je sais pertinemment qu'il est capable de ce genre d'exactions, en conséquence, pour le deuxième tour je souhaiterai que M. BRARD ne tienne pas le bureau de vote.

Vous souhaitant bonne réception. Christophe BAZIN - Maire délégué de Vengeons. »

Questions diverses

Eparage des voies communales

M. DANGUY demande quand va commencer l'éparage des voies communales. M. le Maire indique que nous sommes en attente du devis et que les travaux débuteront immédiatement après.

Panneau de chantier Place du Parvis

M. JEHENNE demande quand sera complété le panneau de chantier des travaux de la Place du Parvis pour indiquer le financement. M. le Maire répond que ce sera fait en début de semaine prochaine.

Mme MALACH trouve que ce panneau de chantier est mal placé. M. le Maire indique qu'il n'est pas facile de trouver un lieu qui ne gêne pas l'avancement du chantier.

Questions transmises par Mme FOURMENTIN en début de séance

Déchetterie :

- « Pourquoi ne pas avoir mis en place une solution alternative à la fermeture de » la déchetterie pendant le confinement ? »
- « Il semblerait que les artisans soient contraints de payer leurs dépôts de matériel usagé à la déchetterie, pouvez-vous nous expliquer cette situation ? »

M. le Maire rappelle à Mme FOURMENTIN que la gestion des déchets et de la déchetterie est du ressort de la Communauté d'agglomération, et non pas de la Commune.

Pour ce qui est de la tarification des déchets des artisans, il le regrette, sachant que la gestion des déchets du temps de la Communauté de Communes de SOURDEVAL permettait d'avoir une propreté exemplaire sur le territoire, et que le fait de faire payer risque d'inciter les dépôts sauvages.

Travaux de voirie Place du Parvis

« Etes-vous satisfait des travaux ? Pensez-vous réellement qu'ils amélioreront la circulation ? »

M. le Maire rappelle que ce sont des travaux qui ont été votés, et qu'on ne va pas revenir sur cette décision. Et il est persuadé que ce sera satisfaisant, notamment pour le déplacement des piétons. Le nouveau dispositif donne en effet la priorité aux piétons, tout en garantissant une circulation automobile sécurisée parce que ralentie.

M. le Maire ajoute que ces travaux ont été pensés et réfléchis par un ensemble de personnes compétentes qui ont travaillé pour améliorer la circulation, et il n'a donc pas de doutes sur le résultat. Il pense que cela sera comme pour le Parc St Lys, quelques temps après les travaux, tout le monde se montrera satisfait.

Le point poste de la Mairie

« Ce service s'est trouvé fortement perturbé pendant le confinement ; si cette situation exceptionnelle devait se reproduire, quelles améliorations pensez-vous pouvoir apporter ? »

Mme LAURENT explique que nous avons dû faire face à un arrêt maladie du personnel et à l'impossibilité de trouver du personnel de remplacement.

M. le Maire remercie au passage la population qui a fait preuve de compréhension.

Travaux sur le bâtiment du marché aux veaux

« Des travaux ont été effectués sur ce bâtiment : nous ne remettons pas en cause la nécessité de cette réfection mais nous voulons savoir comment et par qui la décision a été prise ? »

Ces travaux ont fait l'objet d'une réflexion en Commission des travaux, et ont ensuite été commandés suite à une consultation d'entreprises.

Emplacement camping-car

« Pendant cette période de confinement, nous avons constaté un certain nombre de camping-cars pendant près de cinquante jours sur les emplacements municipaux. Avez-vous envisagé une contribution financière pour ces résidents « provisoires » (eau/électricité/ emplacement) ? Pour mémoire : une tente sur un emplacement du camping est tarifée !! »

M. le Maire explique que ces camping-cars étaient présents au moment de la décision du confinement et ne pouvaient pas repartir. Nous n'avons pas prévu de contribution financière, puisqu'aucune délibération du Conseil municipal ne nous permettait de les faire payer. Mais il ajoute que leur présence a été bénéfique pour les commerçants locaux.

Cantine scolaire

M. VALLEE demande quel était l'objet de la réunion qui a eu lieu ce jour au collège.

M. le Maire indique que comme indiqué précédemment, il s'agissait d'une réunion pour envisager les conditions de la restauration scolaire des élèves de l'école maternelle à la rentrée scolaire de septembre prochain, si les conditions sanitaires restent les mêmes.

M. VALLEE pose la question de l'avenir du Collège. M. le Maire indique que ce n'était pas l'objet de la réunion de ce matin et qu'il n'en n'a pas été question.

Confinement

M. le Maire félicite la population de SOURDEVAL qui, dans l'ensemble, a bien respecté le confinement. Il félicite les élus qui ont eu à cœur de maintenir le lien avec la population et en particulier avec les personnes les plus fragiles. Des remerciements ont d'ailleurs été reçus en Mairie.

M. le Maire précise que cette présence auprès de la population s'est faite en toute humilité et confidentialité, mais avec respect parce que les règles du confinement ne permettaient pas d'aller chez les gens.

Il se félicite également des services qui ont été rendus entre voisins, et remercie bien sûr les personnels soignants et les personnels de l'EHPAD.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY.